

XAVIER DARON ARCHITECTE DPLG

11 rue Moulin à Vent - 97 400 SAINT DENIS

GSM: 0692 61 89 55 - E-MAIL: xavier\_daron@orange.fr

1005 CH62

# **COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER N°62**

DU 24/07/2015

# "AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE" RÉHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIÈRE DU MÂT

Prése nts	M./Mme.	SOCIETE	E-MAIL	GSM	DIFF.
Х	Mlle FONTAINE Adèle	MAITRE D'OUVRAGE	a.fontaine@braspanon.re	0692 67 23 49	х
Х	M. DARON Xavier	ARCHITECTE	xavier_daron@orange.fr	0692 61 89 55	
	M SIBERT Henri	CT VERITAS	henri.sibert@re.bureauveritas.com	0692 09 99 18	х
	M PERRIER Jean-François	CSPS SOCOTEC	jfperrier@socotec.re	0692 77 62 97	Х
Х	M. ELLAMA Jimmy	PAQ ALU TP	paq-alu2@wanadoo.fr	0692 88 63 92	х
х	M. SIOU Giovani	EGB SIOU	giovani.siou@egbsiou.com secretariat1@egbsiou.com	0692 68 92 85	х
	M. SCHLAEINTZAUER	SCHLAEINTZAUER	schlaeintzauer.sarl@orange.fr	0692 24 29 59	Х
	M. ABDALLAH Faouzi	S2R	faouzi.benabdallah@s2r.re s2r@s2r.re	0692 61 00 11	х
	M. ROUGET	S2R	?	0692 87 79 74	
	M. MARINIER Mickael	M-METALLERIE	mmetalleri@gmail.com	0692 82 22 25	Х
	M. PETIL Cédric	M-METALLERIE	petil.mmetallerie@gmail.com	0692 82 22 25	Х
	M. ARNAL Jean-Luc	TEP	jl.tep@hotmail.fr	0692 78 40 86	Х
	M. HOAREAU Christopher	ESPACE ALUMINIUM	christopher.h@espace-aluminium.com	0692 95 68 92	х
	M. SEGA Max-Willy	REMBAT	max-willy.sega@orange.fr	0692 86 46 02	Х
	M. M'DOIHOMA Geoffroy	SOREPLAC	soreplac@gmail.com	0692 00 10 06	Х
	M. ATANARI Serge	SARB	sarb.atanari@orange.fr	0692 56 37 67 0692 56 47 57	Х
	M. GRONDIN Stéphane	IDEM	idemsg@gmail.com	0692 09 09 45	Х
	M. RIVIERE Hugues	RIVIERE SCHINDLER	hugues.riviere@riviere-schindler.com	0692 91 09 12	Х
	M. OLERY Ulrich	OLERY	oleryulrich@hotmail.fr	0692 33 54 65	Х

PROCHAINE RÉUNION: LE 07/08/2015 à 08h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUÉES: TOUTES SAUF IDEM et REMBAT

#### **AVANCEMENT DU CHANTIER**

#### **MAÎTRE D'OUVRAGE**

OPR → en cours

#### **EFFECTIF SUR SITE**

Électricien : 1 ; menuiserie métallique : 1 ; VRD : 3

#### VRD

Attente pour alimentation du bâtiment (elec) à réduire et bouchonner proprement (PM : convenu initialement regard à poser)

Travaux restant à planifier (plots béton portails, revêtements de sols, portails & clôtures)

→ dates d'intervention à transmettre dans les meilleurs délais

Coursive RDC & salle polyvalente :

→ RAPPEL (15/05/22): restent traces de ciment en coursive : à nettoyer

**Plantations** 

RAPPEL (15/05/15) : Badamiers de Maurice : remplacés

Traitement podotactile des escaliers & peinture contremarches : en cours

Éclairage extérieur

Plots réalisés, luminaires tous posés, tableau électrique posé

→ contrôle fonctionnement : à réaliser

Raccordements:

#### **GROS ŒUVRE**

Finitions gros œuvre & démolition : nettoyage des coulures de béton (notamment sur métallerie), reprises ponctuelles d'enduits en coursive extérieur et intérieur selon indications en chantier, finition pourtour palier haut de l'escalier avant pose volée métallique, etc...

→ RAPPEL (15/05/15) : reprises ponctuelles d'enduits : par endroits, sur murs existants, enduit fissuré & faïencé + sonne creux : à reprendre

RAPPEL (14/05/23) PM : fondations extensions : enrobages des cadres en SF2 : PV d'autocontrôle à diffuser au MOe & CT

L'entreprise annonce avoir transmis les PV d'autocontrôle. Après vérification, le Moe indique ne rien avoir reçu : à transmettre

RAPPEL (15/04/17) R+1: Gaine ascenseur: VH carrée sans grille

→ grille abîmée & pliée, posée au sol depuis 3 semaines, toujours non posée!

# **CHARPENTE MÉTALLIQUE**

RAS

#### **COUVERTURE**

RAPPEL (15/03/13) : suite remplacement des planches moisies, transmettre fiche d'autocontrôle L'entreprise annonce avoir transmis les PV d'autocontrôle. Après vérification, le Moe indique ne rien avoir reçu : à transmettre

#### ÉTANCHÉITÉ

RAS

# MENUISERIE MÉTALLIQUE

Garde corps escalier:

→ RAPPEL (15/06/23) : soudures particulièrement grossières ne respecte pas les DTU, ouvrage refusé en l'état par MOe : à reprendre dans son intégralité

Main courante en coursive R+1:

→ RAPPEL (15/05/29) : ouvrages sales & abîmés (rayures sur galvanisation), soudures grossières, mal posé, à la mauvaise côte : à reprendre dans son intégralité

Pignons en métal déployé : ouvrants en R-1 : manque un plat de fixation du cadenas sur un ouvrant

→ RAPPEL (15/07/17) : à compléter & fournir cadenas lors des OPR comme précédemment prévu Pignons en métal déployé : cornières d'angles

Modèle non conforme au dossier marché et non plus conforme aux plans d'exécution corrigés par la maîtrise d'œuvre : à déposer et remplacer par des éléments conformes aux marchés

→ remplacement 4 cornières d'angle par un L conforme au marché (110x55 environ) : en cours

Cornières d'angle posées conforme au marché, au détail près qu'elles ne sont pas pré-oxydées : acceptées par le Moe Par contre, les fixations sont à reprendre (non vissées, parfois avec écarteurs de mauvaise dimensions, etc.)

Enfin les indications sur gros-œuvre (réalisées par l'entreprise M. METALLERIE lors de la pose des précédentes cornières en 50x50, non conformes), devront être soigneusement effacées.

Le Moe propose pour cela que soit appliqué de l'enduite de ré-agréage pelliculaire de type "pelliplast fin" ou équivalent dont la FT devra être préalablement transmise au MOe pour validation.

#### **MENUISERIE BOIS**

Volets bois:

- → butées en partie basse des ouvrants à prévoir
- → système de tenue des ouvrant en position ouverte à prévoir (arrêt de volets)
- → colle de serrage sur boulons des bascules à prévoir
- → un trou à obturer sur une bascule déplacée à prévoir

Portes bois du RDC/local attenant au WC handicapés et au local technique :

- → porte local technique ok sauf qu'on n'a pas les clefs
- → PM : porte W handicapés : contrôle fonctionnement mécanisme impossible du fait du passage d'un câble d'alimentation provisoire d'électricité, baguettes à reprendre et butée à prévoir

RAPPEL (18/07/14) : fiches techniques, Études d'exécution & PAC : à finaliser & transmettre au MOe pour visa

#### **MENUISERIE ALUMINIUM**

Seuils toutes menuiseries EM1 : déposer seuil, caler, coller (résine polyester) : URGENT

- → RAPPEL (15/06/23): annoncé effectué courant semaine 28, toujours non réalisé
  - → RAPPEL (15/07/10) : intervention à réaliser urgemment
  - → RAPPEL (15/07/10) : Remise des manivelles de manœuvre des jalousies : à réaliser
  - → RAPPEL (15/07/10) : Reprise des butées de portes vitrées battantes : à réaliser

#### **REVÊTEMENTS DURS**

RAPPEL (15/05/15) : butées basse des crémones RH : à reprendre (combler &/ou niveler à la colle) puis reposer butées du menuisier

RAPPEL (15/04/10): RDC & R+1: nombreuses traces de colle (sols, murs): à nettoyer immédiatement

- → RAPPEL (15/05/29) : nettoyer tous seuils de menuiseries alu en R+1 & RDC (après reprise seuils par le menuisier)
- $\rightarrow$  RAPPEL (15/05/22) : sur grilles métalliques en pignon : coulures ponctuelles à nettoyer Carrelage devant GT en RDC :
  - → RAPPEL (15/05/29) : un carreau avec éclats : à reprendre

## **PLAQUES DE PLÂTRE**

→ RAPPEL (15/07/17) : PM : Reprise à réaliser GT dans RDC (le plombier a encore cassé la GT pour poser un compteur AEP) : convenu en réunion que le plombier assure la reprise

Prévoir reprise urgente à réaliser dans cage d'escalier (plaques de plâtres sur trou d'homme endommagées par gros œuvre (lors de l'évacuation des gravats abandonnés en combles)

#### **PLOMBERIE**

Nettoyage général (bâtiment et abords) à prévoir pour prochaine réunion

Robinet de puisage en R-1 : positionné au mauvais endroit, finalement accepté

RAPPEL (15/04/10) : réseau AEP : essais coprec réalisés : à transmettre au Moe

AEP : regard& et compteur VEOLIA réalisé ; raccordement attente AEP bâtiment : réalisé

Trou réalisé dans plaques de plâtre pour pose compteur : à reboucher et remettre trappe déposée.

#### ÉLECTRICITÉ

Intervention finalisée sauf point suivants :

a) projecteurs en coursives : prévu au marché 4 projecteurs (repères (PI/AP) sur le pourtour du bâtiment et destinés à éclairer les circulations en pied de bâtiment sauf erreur de notre part, ne sont pas posés : à prévoir (cf plan EXE du 14/02/2014)

b)en RH, dans le dégagement central entre les bureaux, le plaquiste a fait sauter des supports de tubes "URO" et a dévoyé les tubes ; à rectifier comme suit :

- → percer les renforts en pin du plaquiste
- → déposer les câblages dans les tubes "URO"
- → découper les tubes "URO" au niveau du renfort en pin
- → repasser le câble d'alimentation qui doit passer au travers des renforts du plaquiste (pour plus d'informations, appeler le Moe)

RAPPEL (15/07/17) : contrôle du fonctionnement de l'installation à prévoir pour prochaine réunion Prévoir passage consuel dans les 15 jours qui viennent

#### **ASCENSEUR**

OPR → à partir du 17/07/2015 – prendre contact avec électricien pour définir date essais

#### **PEINTURE**

DEP: sections en fonte: à peindre: ref. SE2106

→ déposer (si possible) les DEP pour mise en peinture, sinon au moins démonter les colliers avant peinture

Intervention en extérieur (coursives) :

RAPPEL (15/06/23) → reprendre travaux de peinture (fin de première couche & seconde couche : finition)

#### Intervention en intérieur :

## RAPPEL (15/06/23) → peinture de couleur dans cage d'escalier : à reprendre en blanc

PM : peinture cage escalier "pour voir" : peinture en blanc de la partie supérieure et si pas nécessaire de reprendre en blanc partie inférieure alors on la conserve dans la couleur retenue

→ convenu intervention durant OPR à priori à partir du 17/07/15

PM: peinture des portes ascenseurs ref:

# **TOUTES ENTREPRISES**

#### *OPR* → à partir du 17/07/2015

PRÉVOIR FERMETURE SCRUPULEUSE DE LA COURSIVE RDC DURANT LES TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS, ÉLECTRICITÉ & PLAQUES DE PLÂTRE PAR COULISSANTS MÉTALLIQUES; S'ORGANISER AVEC LES AUTRES ENTREPRISES POUR LA GESTION DES CLEFS ; en l'absence d'entreprises sur site l'accès à la coursive RDC doit être impossible

#### Gestion des clefs :

PM : L'électricien & le menuisier alu ont 1 jeu de clef (grilles & menuiseries alu). Le métallier a les clefs des grilles uniquement. Prendre contact avec ces entreprises pour accéder au bâtiment

OPC
-----

RAS

PROCHAINE RÉUNION: LE 07/08/2015 à 08h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUÉES: TOUTES SAUF IDEM et REMBAT

NB : Faute de contestation écrite sous 8 jours à compter de la date de ce document, il sera réputé accepté sans réserves par les destinataires.

NB : les retards aux réunions de plus de 15' , non justifiés 12h à l'avance, sont comptés comme des absences. Les départs sans accord de la MOe avant la fin de la réunion de chantier sont comptés comme des absences